

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre 2024 à 20h**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/10/2024.  
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia.

Avaient donné pouvoir : CARNEIRO Jean-Marc à BAHUT Cécile, ROSSETTO Claudine à ABOULGHAZI Naziha, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-155 – CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU CENTRE SOCIAL PAR LE COLLÈGE SIMONE VEIL**

Mme ABOULGHAZI, rapporteure, informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention d'utilisation des locaux du centre social par le collège Simone Veil pour l'année scolaire 2024-2025, afin de permettre la tenue d'ateliers au sein du centre social pour la classe ULIS.

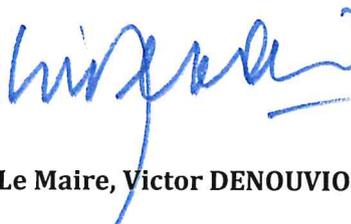
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition des locaux du centre social par le collège Simone Veil

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 29 OCT. 2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION



  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS